



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Arrêté portant autorisation de voirie
2024-008 VOI
190 Chemin des Pasquiers**

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relative à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu la déclaration préalable N°08402523S0092 en date du 08/02/2024
Vu la demande formulée par Monsieur Eric Gauvin travaillant pour le compte de Madame Solène Porcherot 190 chemin des Pasquier.

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux réfection de murs de clôture et d'assurer la sécurité, qu'il y a lieu de règlementer la circulation **sur la Rue des Pasquiers.**

ARRETE

Article 1 : du 26 au 27 février 2024 de 7h00 à 18 heures, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter travaux décrit dans sa demande : **réfection de murs de clôture menaçant de tomber sur la voie publique.**

A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

1/ les 26 et 27 février 2024 la circulation sera interdite à partir du 57 rue des Pasquiers 7h00 à 18h00. Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgence dûment signalés.

Article 3 : La réglementation ci-dessus entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09

Article 6 : Madame la responsable des services, Monsieur le commandant de gendarmerie, Monsieur Eric Gauvin, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le : 21.02.2024

Fait à Cabrières d'Avignon le 19 février 2024
Le Maire
Delphine Cresp

